

ENFANT

Nom : Sexe : Masculin Féminin
 Prénoms :
 Né(e) le : à : Département de naissance :

REPRÉSENTANT LÉGAL 1

Situation familiale : Marié Pacsé Union libre Veuf (ve) Célibataire/Parent isolé
 Père Mère Autre (précisez) : Autorité parentale : Oui Non
 Nom de naissance : Prénom :
 Nom d'usage :
 Mail : Tél :
 Adresse du domicile :
 CP : Ville :
 Si déménagement prévu, future adresse :

Joindre une copie du livret de famille

REPRÉSENTANT LÉGAL 2

Situation familiale : Marié Pacsé Union libre Veuf (ve) Célibataire/Parent isolé
 Père Mère Autre (précisez) : Autorité parentale : Oui Non
 Nom de naissance : Prénom :
 Nom d'usage :
 Mail : Tél :
 Adresse du domicile :
 CP : Ville :
 Si déménagement prévu, future adresse :

PRÉ-INSCRIPTION SCOLAIRE ÉCOLE PUBLIQUE

A compter de (date) : En classe de :
 Si changement : Ancienne école : Ville :
 Fratrie scolarisée à Guilers : Oui Non

Cadre réservé à
l'administration

DE
 CM
 CE
 PK

Frères ou sœurs	Nom	Prénom	Date de naissance	Etablissement	

PÉRIMÈTRES SCOLAIRES

Une carte scolaire répartit les enfants dans les groupes scolaires publics, en fonction du lieu de résidence.
 Carte scolaire consultable sur le site www.ville-guilers.fr rubrique inscriptions scolaires.

Demande de dérogation scolaire à compléter au verso si :

-  Vous souhaitez scolariser votre enfant dans une autre école que celle de votre périmètre principal.
-  Vous n'êtes pas résident à Guilers mais souhaitez y scolariser votre enfant.
-  Vous êtes résident à Guilers mais souhaitez scolariser votre enfant dans une autre commune.

CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE

L'inscription scolaire n'est définitivement acceptée qu'après validation par le Directeur d'école.
La scolarisation des enfants de moins de 3 ans (Toute Petite Section) se fait en fonction des places disponibles et de la date de naissance de l'enfant. La décision finale appartenant au Directeur de l'école, le certificat scolaire sera établi uniquement après cette validation.

KIOSQUE FAMILLE (inscriptions aux activités)

Restauration scolaire, services périscolaires : Après admission définitive par le directeur d'école et validation du dossier de votre enfant par la Mairie, vous pourrez vous rendre sur le Kiosque Famille muni de votre identifiant afin d'inscrire votre enfant aux activités et accéder aux calendriers de réservations.

N'oubliez pas de signer le verso 

